



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Paulette Gonneville, directrice générale adjointe de la Municipalité

---

QU'à sa séance du 20 août 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté la résolution 232-08-2019 – Demande relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-01 – Partie du lot 1 555 864 rue Locas.

Qu'en date du 30 août 2019, la MRC de Deux-Montagnes a approuvé la conformité dudit règlement en regard avec les objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Deux-Montagnes, et qu'en conséquence, la demande numéro 2019-01 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) entre en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide, conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Placide, ce 4 septembre 2019.

Me Paulette Gonneville, avocate  
Directrice générale adjointe